



COMPTE RENDU DU GT

« REVUE DES MISSIONS – CIVISME FISCAL » DU 10/02/2015

LORSQUE LA DG PEINE A « VENDRE » SA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE CIVISME FISCAL

Le Groupe de Travail s'est réuni à Bercy sous la présidence du Directeur Général. Elle s'est déroulée dans la droite ligne des précédentes avec une volonté de la Direction générale de fédérer autant que possible l'adhésion des syndicats à ses projets.

Fidèle à sa ligne directrice, elle élude le débat des emplois en se retranchant derrière la volonté gouvernementale qui s'impose à elle. Les fiches forment un ensemble moins homogène que lors des deux derniers GT concernant la revue des missions.

Le civisme fiscal devient alors, en filigrane, un moyen d'assurer les recettes à moindre coût.

La CGT conteste cette analyse en soutenant l'indissociabilité des moyens et des objectifs, tout en dénonçant l'interprétation fallacieuse des statistiques fournies par l'administration. L'élaboration et donc la fiabilité de ces chiffres sont fortement contestées.

I - DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Nous nous félicitons du sens du timing de notre direction générale.

En effet, deux jours après la publication d'un certain nombre de révélations publiées dans « Le Monde » et concernant l'affaire SwissLeaks, ce Groupe de Travail tombe « à pic ».

On a déjà eu un débat sur le Service de Traitement de Demande de Régularisation (STDR), lorsque Monsieur PARNI n'était pas encore Directeur Général.

Typiquement, en ce qui concerne SwissLeaks et le STDR, on a mis des moyens sur la question et on obtient des résultats. Les choses sont simples.

La CGT porte cette idée depuis longtemps : lorsque l'on met des moyens au service d'une action, on constate que cela a une efficacité.

Deuxième chose dans le contexte général : Lorsque vous nous dites des choses sur le ton de la confiance, on en mesure immédiatement la réalité des décisions dans les médias. Nous sommes donc très attentifs à ce que vous nous dites. Ce fût le cas pour la télé déclaration. Vous nous aviez confié sur le ton de la confiance que vous y étiez favorable, et que vous aviez indiqué au ministre que « *ce serait bien de la généraliser* ». Or, à peine une semaine après la tenue d'un GT de revue des missions, on apprend par la presse qu'elle était en réflexion et qu'une loi se préparait sur la question.

Dans ce contexte, nous aimerions savoir ce qui prépare et si vos propres confidences au ministre sont allées plus loin que la simple écoute dont vous nous aviez parfois parlé. On n'imagine pas que la DGFIP ne puisse pas être au courant de ce qui se prépare.

On ne sera pas très long sur le contenu des fiches car nous y reviendrons. Néanmoins par rapport aux GT concernant la revue des missions qui ont précédés ce GT, les fiches sont un peu différentes. Nous aimerions savoir pourquoi vous avez cette différence d'approche. Si on observait une ligne directrice cohérente dans les fiches des deux premiers GT, dans celui-ci nous n'observons plus cette cohérence.

Montreuil 28 avril 2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

De plus, on se pose la question : Est-ce que vous auriez abordé les questions sous cet angle – sous ce même angle du civisme fiscal – si vous n'étiez pas dans un contexte de restriction budgétaire, d'emplois et de moyens ?

Ne se préoccupe-t-on pas d'un renforcement du civisme fiscal tout simplement car nous n'avons plus les moyens d'effectuer notre mission de contrôle fiscal ?

Bien entendu, vous nous direz que ce n'est pas le cas. Néanmoins, nous aimerions savoir ce qui mène ces réflexions, car si la question des contraintes budgétaires est la seule approche qui vous préoccupe, la CGT sera rapidement en désaccord total avec vous.

En conclusion, nous arrivons aujourd'hui au terme des trois GT sur les revues des missions tels que vous les aviez proposés, nous aimerions savoir quels sont les dispositifs qui vont suivre.

De même, si vous aviez des conclusions à rendre au ministre qui ne soient pas sur le ton de la confiance mais officielles, nous souhaiterions en être destinataire pour savoir ce que dit la Direction générale auprès de nos ministres.

II – LE DIALOGUE AUTOUR DE LA REVUE DES MISSIONS FAIT PLUS DE PLACE AUX QUESTIONS QU'AUX REPONSES

La Direction générale reconnaît sa perplexité face à tous nos écrits concernant la revue des missions. Pour elle, Contrôle fiscal et civisme fiscal ne sont pas opposés : Le civisme fiscal permettrait même un contrôle plus fort. La recherche d'un civisme fiscal, c'est à dire d'une bonne déclaration spontanée des contribuables permettrait de recentrer les moyens là où ils sont les plus nécessaires. Pour l'administration, la majorité des contribuables est de bonne foi. Ils méritent donc un regard clément. Elle dénonce la suspicion de fraude pouvant encore exister dans les services.

Elle reconnaît encore chercher un dialogue apaisé avec le contribuable pour « *séparer le bon grain de l'ivraie* ». Les applications BOFIP et PATRIM se veulent être des réponses proposées dans la recherche d'un équilibre du dialogue entre le contribuable et l'administration. Ainsi pour la DGFIP notre lutte contre les fraudeurs apparaîtrait d'autant plus légitime que notre administration aura tout fait pour donner les moyens aux contribuables de respecter leurs obligations. Elle prétend que la DGFIP doit « *marcher sur ses deux jambes* », s'appuyant autant sur le civisme fiscal que le contrôle. Selon

son expression c'est donc « fromage et désert ! » En cela, elle affirme s'inscrire dans une continuité que le manque de moyens ne vient aucunement modifier. Donc oui la DGFIP défendrait la même position dans un contexte budgétaire plus favorable.

Pour la Direction, il n'existe pas de stratégie de rechange. Qu'à cela ne tienne la CGT en à pour elle.

Par ailleurs, s'il peut paraître justifié d'adopter un « regard bienveillant » avec les contribuables de bonne foi, cela ne doit pas occulter le constat d'une recrudescence des situations conflictuelles. En effet les agents sont de plus en plus fréquemment victimes d'incidents allant de l'incivilité jusqu'à la menace de mort. Il est regrettable de constater que derrière les grandes déclarations, l'agent est encore trop souvent livré à lui-même, voir suspecté d'aggraver ou de dramatiser la situation.

Il a tout de même été précisé par l'administration que : « *La position de la Direction générale de soutien aux agents victimes était cristalline* ».

L'administration a été contrainte de nous répondre sur la question des moyens.

Elle s'insurge sur le fait qu'on l'accuse de chercher à « *gagner en ambiance et perdre en efficacité* ».

Elle s'agace du fait que l'on lui cite les journaux pour lui rappeler la réalité des réformes qui s'opèrent au sein de la DGFIP.

Du point de vue de la CGT, ces problématiques dans lesquelles la Direction générale semble empêtrée sont pourtant centrales.

Si des journaux sont plusieurs fois cités pour leurs révélations sur la DGFIP, c'est bien parce que la Direction ne communique pas réellement sur les changements qu'elle met en œuvre. Ce défaut d'information (sur les vraies restructurations qui s'opèrent) crée la suspicion quant à la parole de la Direction.

La CGT cherche les vraies raisons de la revue des missions proposée par la Direction ailleurs que dans les fiches, qui sont souvent sujettes à caution.

Les conséquences de la revue des missions déclinée sous ses trois formes (Accueil, dématérialisation et civisme fiscal) n'en commencent pas moins à devenir visibles.

En matière de civisme fiscal, l'effet de « standardisation » du travail est observé et dénoncé. La fiscalité est reconnue comme une matière complexe qui nécessite un savoir-faire important et l'implication des agents. La nouvelle

organisation du travail et la mise en place de logiciels qui structurent le travail sous forme de tâches élémentaires et le rend inintéressant et démotive les agents. Le civisme fiscal n'est en réalité qu'un avatar de l'abandon des missions pour palier le manque de personnel et de moyens. La problématique de l'allègement des tâches mise en avant par la Direction perd dès lors une grande partie de sa pertinence.

De ce point de vue, l'évocation des fiches ne vient pas dissiper les doutes de la CGT.

III – LE DIALOGUE AUTOUR DES FICHES MONTRE DES ZONES D'OMBRE DANS LE DISCOURS DE L'ADMINISTRATION

Ce dialogue s'est effectué de manière parfois très incidente car nombre d'OS cherchent à comprendre les objectifs de l'Administration à l'instar de la CGT dans sa déclaration liminaire.

Les fiches ont servi de point d'appui aux doutes formulés par la CGT quant à la bonne foi de la parole de la Direction.

La question des indicateurs et surtout de leur construction a été fortement critiquée par la CGT. Elle révèle la volonté de mettre en avant le civisme fiscal à partir de fondements statistiques entachés de fortes irrégularités.

On pourra même parler de détournement de la réalité statistique. C'est un phénomène bien connu de la réalité administrative : à partir du moment où un indicateur statistique est créé, il doit être bon. Le civisme fiscal des particuliers affiche donc un taux mirobolant de 98 % stable d'année en année ! Cependant lors que l'on décortique l'indicateur on en comprend les biais. Il est ainsi calculé au 31/12 de l'année de déclaration. Cette date est donc antérieure à toute possibilité de taxation rectificative à l'issue d'un contrôle fiscal sur pièce ou sur place. C'est à dire que pour peu qu'un contribuable dépose une déclaration (même fausse), il est considéré comme civique fiscalement.

On constate également que les directives passées dans les services de gestions privilégient des codifications ILLIAD qui curieusement n'impactent pas l'indicateur.

On évitera donc de diminuer la beauté de l'indicateur en codifiant la relance d'une déclaration non déposée en « sans objet », plutôt qu'en « Non Imposable » ou « autre ». Cette analyse pourrait être généralisée à l'ensemble des indicateurs présentés du civisme fiscal.

Pour la CGT, on ne peut donc pas se baser sur ces données pour prétendre que le civisme fiscal est un comportement si répandu parmi les contribuables. Nous estimons qu'en l'état actuel nous n'avons aucun moyen de mesure la réalité du civisme fiscal.

La question des nouvelles applications mises en production BOFIP et PATRIM ne posent pas moins de questions car on peine à comprendre leur rôle dans l'élaboration d'un civisme fiscal.

En premier lieu, elles sont utilisées contre l'Administration, des contribuables ayant pu prendre appui sur celles-ci pour l'attaquer!

En période de restriction budgétaire, on se demande l'utilité de ces applications pouvant aboutir à des résultats inverses de ceux escomptés. La DGFIP les défend pourtant sur fond de devoir pour notre administration de fournir aux contribuables tous les éléments nécessaires à leur défense.

Par ailleurs, la question demeure sur l'utilisation même des ressources dépensées pour développer ces applications. Elles auraient pu être employées avec plus d'efficacité dans le renforcement du contrôle par exemple.

D'un point de vue strictement informatique, la CGT rappelle que des décrets récents placent les nouvelles applications et l'utilisation des données dans un cadre interministériel, hors de toute maîtrise de la DGFIP. Faut-il alors s'étonner du manque au moins partiel de cohérence dans notre administration quant à l'utilisation de certains logiciels dans un but prétendu de civisme fiscal ?